



Vous possédez
une forêt de 4 hectares
et plus et vous aimeriez
la mettre en valeur
tout en profitant
des avantages
fiscaux et financiers?

COMMENT
FONCTIONNE LA

FORÊT

PRIVÉE



ÉTAPE 1

CONSULTER UN PROFESSIONNEL ŒUVRANT EN FORÊT PRIVÉE

En forêt privée, les **ingénieurs forestiers** offrent une assistance technique aux propriétaires pour évaluer l'état de leur boisé et proposer des interventions favorisant un aménagement durable de la forêt. Certains travaillent en pratique privée, d'autres au sein de firmes, de syndicats ou de groupements forestiers. Plusieurs de ces entreprises disposent d'une accréditation comme conseiller forestier auprès d'une agence régionale de mise en valeur des forêts privées vous permettant ainsi de bénéficier d'aides financières ou de crédits d'impôt si vous êtes reconnu comme producteur forestier. Une liste des conseillers forestiers accrédités de la région des Appalaches se trouve sur notre site web à l'adresse **www.amvap.ca**. Vous pouvez également contacter l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, par courriel : **info@amvap.ca** ou par téléphone : **418-625-2100**.

Pour connaître les intervenants et les rôles de chacun, consultez la section « *Organismes en forêt privée* » à la page 5.

ÉTAPE 2

ÉLABORATION DE VOTRE PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (PAF)

Le plan d'aménagement forestier est un outil de gestion essentiel afin de vous aider à bien planifier vos interventions en forêt selon vos intérêts et vos objectifs. L'information contenue dans ce plan vous permettra d'avoir une bonne connaissance de votre propriété et de tous les potentiels qu'elle possède. Le PAF est le document qui servira à votre enregistrement comme producteur forestier reconnu. Vous devez être propriétaire d'un terrain à vocation forestière d'au moins 4 hectares (environ 10 acres ou 12 arpents carrés) pour être reconnu comme producteur forestier. Le PAF est valide pour une durée maximale de 10 ans.

À retenir!

Le PAF et votre enregistrement comme producteur forestier reconnu sont la porte d'entrée pour vous permettre de bénéficier de l'aide financière et des remboursements de taxes foncières pour la réalisation de travaux d'aménagement forestier.

Qui peut m'aider?

Nous vous invitons à consulter le site suivant :
<https://www.foretprivee.ca/je-cherche-un-expert/>

Cette section vous aidera à trouver les experts dans votre région pouvant vous accompagner dans la protection et la mise en valeur de votre forêt, la commercialisation de vos bois et la gestion de vos revenus forestiers.

Plan d'aménagement forestier (PAF)

Contenu :

- Les objectifs du propriétaire;
- Une description de la composition forestière de la propriété;
- Une cartographie de la propriété identifiant :
 - ◆ Les peuplements forestiers;
 - ◆ Les éléments sensibles de la biodiversité.
- Des suggestions d'interventions sylvicoles en fonction des potentiels de la forêt et de vos objectifs;
- Le PAF comporte tous les éléments nécessaires afin de vous enregistrer comme producteur forestier reconnu.



Plusieurs autres avantages à posséder un PAF

Le PAF offre bien plus que l'accès aux programmes d'aide. En effet, sous certaines conditions, il peut aussi vous permettre de :

- Réduire l'impôt à payer lors du transfert du boisé à vos enfants;
- Devenir admissible au financement forestier de la Financière agricole du Québec;
- Bénéficier du programme de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette ou autre soutien en cas de catastrophe naturelle;
- Profiter d'un taux de taxation distinct, inférieur au taux de base, selon la décision de votre municipalité. *Nouveau*

ÉTAPE 3

AMÉNAGER POUR METTRE EN VALEUR SA FORÊT

Avec votre plan d'aménagement forestier en main, vous pouvez maintenant planifier avec votre conseiller forestier les interventions à réaliser. Ce dernier vous offrira l'encadrement professionnel nécessaire à leur réalisation. Le propriétaire est toujours libre de réaliser lui-même ses travaux ou de les faire réaliser.

Couper du bois n'a pas toujours bonne presse. Pourtant, les coupes de bois réalisées selon les règles de l'art ont plusieurs avantages. Elles permettent entre autres l'amélioration de la santé d'une forêt en favorisant une diversité d'essences forestières, sans compter qu'elles peuvent être compatibles avec plusieurs activités de plein air comme la chasse, la pêche et autres loisirs praticables en milieu forestier.

Le saviez-vous!

- Les arbres transformés en produits du bois génèrent des gains importants pour l'environnement, car ils continuent de séquestrer le carbone, principal composant des gaz à effet de serre (GES).
- Chaque 1 m³ de forêt en croissance absorbe 1 tonne de CO₂. Les arbres emmagasinent le carbone (C) et libèrent l'oxygène (O₂), ce qui purifie l'air. Le bois est donc constitué à 50 % de carbone.

Source : uneforetdepossibilite.com



AMÉNAGER SA FORÊT C'EST...

- Améliorer la **qualité** et la **santé** d'un boisé ainsi que sa **valeur**;
- Assurer la **pérennité** et la **productivité** de la forêt;
- Offrir plus d'espace et de lumière pour les jeunes arbres plus vigoureux;
- Rajeunir la forêt et augmenter son rôle de **captage de carbone**;
- Protéger les **milieux sensibles** et les espèces en péril;
- Générer des revenus pour le propriétaire et de l'**activité économique**;
- Améliorer sa **résilience** face aux changements climatiques.

MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS FORESTIERS ET LA FORMATION

Lors de l'aménagement de votre boisé, vous aurez sûrement à mettre du bois en marché. Comment faire? À qui vendre son bois? Pour obtenir réponse à ces questions, nous vous invitons à contacter l'association ou le syndicat des propriétaires forestiers de votre territoire. Ces organisations ont pour rôle d'assurer la mise en marché des bois de la forêt privée et de contribuer à la formation des propriétaires. En entrant en contact avec votre syndicat, vous pourrez obtenir de judicieux conseils pour la vente de votre bois, connaître les besoins des acheteurs ainsi que les conditions de marchés. Vous pourrez également vous inscrire à l'une ou l'autre des formations destinées aux propriétaires de boisés.



Outils

- Pour avoir une estimation du prix et du coût de transport de votre bois, vous pouvez utiliser l'outil [prixbois.ca](http://www.prixbois.ca) (www.prixbois.ca/).



- Divers modèles de contrats existent vous permettant de protéger vos droits et définir les responsabilités des gens avec qui vous faites affaire (<https://www.foretprivee.ca/je-vends-mon-bois/entrepreneur-forestier-et-contrats/>).
- La formation « Récolte de bois et partage des revenus » offerte par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce. <https://www.apbb.ca/> (le lien de la page d'accueil) et celui de la formation: <https://www.apbb.ca/boutique/formations/amenagement-et-gestion-du-boise/recolte-bois-et-partage-revenus/>

ORGANISMES EN FORÊT PRIVÉE

ORGANISMES	PRÉSENTATION	SERVICES RENDUS
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) www.mffp.gouv.qc.ca	Ministère provincial gestionnaire des ressources forestières, fauniques et des parcs nationaux du Québec	• Contribue financièrement à la mise en valeur et à la protection de la forêt privée par l'entremise de divers programmes d'aide.
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches www.amvap.ca	Organisme à but non lucratif voué à l'aide au développement des forêts privées	• Élaboration, mise en œuvre et suivi d'un plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la région. • Soutien financier et technique à la mise en valeur des boisés privés.
Conseillers forestiers accrédités <i>et/ou</i> ingénieurs forestiers (groupement forestier, consultant privé, syndicat forestier ou coopérative forestière)	Consultants experts de l'aménagement des forêts privées	• Services professionnels de gestion et d'aménagement forestiers. • Permettent de bénéficier des programmes d'aide.
Groupements forestiers	Organismes de gestion en commun spécialisés en aménagement des forêts privées	• Assistance technique et exécution des travaux d'aménagement forestier pour les propriétaires.
Entrepreneurs forestiers	Entreprises privées qui exécutent des travaux sylvicoles et de voirie forestière	• Réalisation de travaux sylvicoles et de voirie forestière travaillant seules ou avec des ingénieurs forestiers.
Association et syndicat de propriétaires forestiers : Association des propriétaires de boisés de la Beauce www.apbb.ca Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec www.spfrq.qc.ca Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud www.spbcs.ca	Organisme à but non lucratif de mise en marché des bois qui représente, définit et promeut les intérêts économiques et sociaux des propriétaires de boisé	• Négocie collectivement les conditions de mise en marché des produits forestiers. • Offre des formations et de l'information aux propriétaires de boisés. • Assistance technique et exécution des travaux d'aménagement forestier pour les propriétaires (APBB et SPBCS).



Services offerts par les conseillers forestiers

En plus de vous permettre de bénéficier du PAMVFP et de remboursements de taxes, votre conseiller forestier offre plusieurs autres services tels que :

- La confection d'un plan d'aménagement forestier pour obtenir le statut de producteur forestier;
- La préparation d'une demande de certificat d'autorisation (permis) ou d'une déclaration auprès d'une MRC (coupe intensive, construction de chemin et traverse de cours d'eau);
- Un service clé en main pour l'aménagement forestier et la récolte de bois;
- Le marquage des tiges à couper (martelage);
- Un service technique pour la construction de chemin et l'installation de ponceaux en milieu forestier;
- Des aménagements adaptés pour la faune;
- Des conseils techniques;
- Des services en aménagement acéricole (plan d'érablière, test de sol pour la fertilisation, etc.);
- L'expertise forestière;
- L'évaluation de la valeur d'une propriété forestière.

PROGRAMMES DE SOUTIEN À L'AMÉNAGEMENT FORESTIER EN FORÊT PRIVÉE

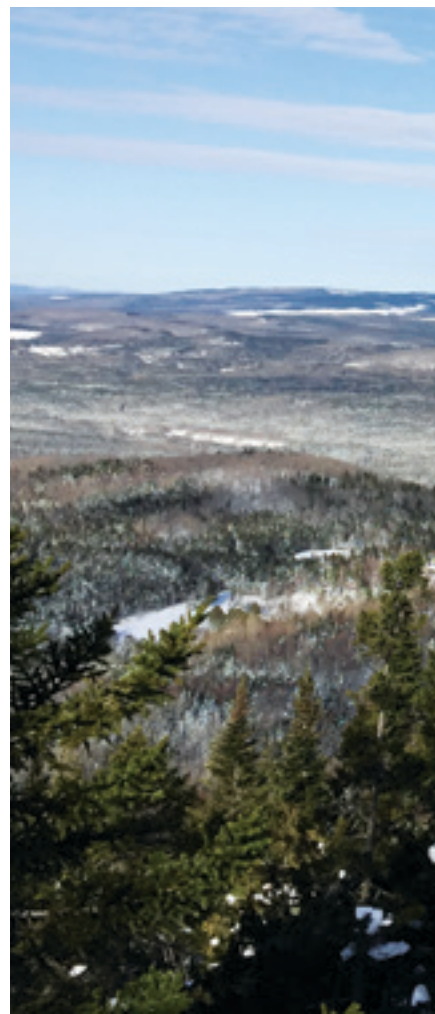
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

Géré par les agences régionales de mise en valeur des forêts privées, ce programme vise la protection et la mise en valeur des superficies à vocation forestière. Il offre une aide aux producteurs forestiers reconnus pour la réalisation d'activités forestières en territoire privé. Pour obtenir l'aide financière, le producteur forestier doit faire appel à un conseiller forestier accrédité.

Activités financées :

- Encadrement professionnel (aide technique) pour les travaux sylvicoles;
- Exécution de travaux sylvicoles.

Contactez l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches : 418-625-2100 (info@amvap.ca ou www.amvap.ca) ou votre conseiller forestier.



Règlement sur le remboursement de taxes foncières

Il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable, destiné aux propriétaires forestiers enregistrés qui ont fait (ou fait faire) des travaux de mise en valeur, attestés par le rapport d'un ingénieur forestier, dont la valeur est égale ou supérieure au montant des taxes foncières. Ce programme permet de récupérer jusqu'à 85 % des taxes foncières pour la partie boisée de ses lots. Les crédits non utilisés une année donnée peuvent être reportés dans les déclarations fiscales des années subséquentes.

Pour plus d'information, visitez le site du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (www.mffp.gouv.qc.ca) ou contactez un ingénieur forestier ou votre conseiller forestier.

Programme Faune-Forêt

Géré par la Fondation de la faune du Québec, le programme Faune-Forêt permet aux propriétaires de boisés d'être informés et soutenus techniquement en ce qui concerne l'aménagement et la conservation des ressources fauniques de leur propriété. Il offre une aide financière aux initiatives de protection et de mise en valeur des habitats fauniques situés en forêt privée. Pour bénéficier du programme, les propriétaires doivent utiliser les services d'un organisme admissible.

Exemples d'activités financées :

- Ajout d'un volet faunique au plan d'aménagement forestier;
- Aménagements forestiers adaptés aux besoins du cerf dans les ravages admissibles (habitat hivernal);
- Protection des milieux humides ou d'autres habitats sensibles par la conservation volontaire;
- Travaux d'amélioration ou restauration d'habitats fauniques.

Visitez le site de la Fondation de la faune du Québec : www.fondationdelaune.qc.ca

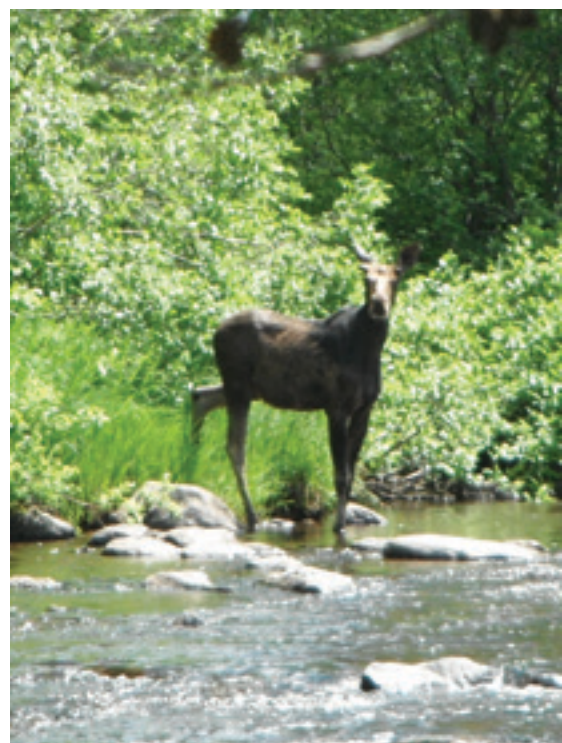
Programme de financement forestier

Ce programme a été élaboré conjointement avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et est administré par la Financière agricole. Ce programme a pour but d'appuyer financièrement les producteurs forestiers lors de l'acquisition de lots boisés.

Exemples d'activités financées :

- Conseil dans l'élaboration d'un plan d'affaires et analyse financière de votre projet;
- Achat de lots boisés / d'entreprises forestières;
- Acquisition de machinerie / équipement forestier;
- Construction / rénovation de bâtiments;
- Réalisation de travaux d'aménagement en forêt.

Contactez la Financière agricole du Québec (FADQ) : 1-800-749-3646 (www.fadq.qc.ca)



Autres programmes fiscaux

Le **programme d'étalement des revenus** donne la possibilité pour un producteur forestier d'étaler une partie de son revenu imposable découlant de la vente de bois à une usine québécoise jusqu'à une durée de 10 ans.

Le **seuil d'exemption d'impôt sur les opérations forestières** est passé de 10 000 \$ à 65 000 \$ pour une année d'imposition d'un contribuable.

Le **remboursement de la taxe sur le carburant** lorsqu'il a servi au fonctionnement d'un véhicule immatriculé pour usage exclusif sur un chemin privé et utilisé dans des opérations agricoles ou forestières.

Pour plus d'informations :

<http://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/obligationsparticulieres/operationsforestieres/default.aspx>

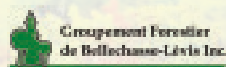
Conseil

Les connaissances d'un comptable spécialisé dans les dossiers agricoles pourraient vous aiguiller vers les meilleures options fiscales afin de réduire taxes et impôts à payer.
www.scfconseils.ca.

Rendu possible grâce à la contribution financière
du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Forêts, Faune
et Parcs

Québec



Agence de mise en valeur
des forêts privées des
Appalaches